

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS
Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie@vert-en-drouais.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025
--

Le mercredi neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Evelyne DELAPLACE, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, Mme DUMON Florence, M. JEANPIERRE Pascal, Mme QUÉRU Béatrice, M. CASTEL Victoriano, Mme GUICHARD-CHAUDAT Irène, Mme HERMELINE Jocelyne, M. JUMEAUX Bruno, Mme CAJET Odile, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. MATHA Olivier, M. MONTEIRO Paulo.

Absente excusée :

Mme WISOCQ Elodie.

Absents :

M. DIARD Marcel,
M. PERDEREAU Bernard.

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Mme Irène GUICHARD-CHAUDAT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025 (voir annexe)
- Budget Primitif 2025 (voir annexe)
- Vote des taux des taxes communales 2025 (voir annexe)
- Virement de crédits
- Contrat BL enfance
- ASC Mézières – avenant n°2 à la convention annuelle d'objectifs 2024/2025 (voir annexe)
- Vente de miel : prix – modification de régie

▫ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025

La commission budget et travaux s'est réunie le 24 mars 2025.

Le budget présenté a été envoyé à chaque membre et est équilibré à la date du 24 mars 2025.

Section d'investissement

Monsieur Olivier MATHA rappelle à l'assemblée les résultats de clôture du budget 2024 et l'affectation du résultat approuvé par délibération n° 2025/004 du 11 mars 2025.

Le résultat de clôture du budget 2024 présente :

- ⇒ un excédent de fonctionnement de 265 617,70 €
- ⇒ un déficit d'investissement de 59 660,22 €

Les restes à réaliser sont :

- 89 714,36 € en dépenses d'investissement
- 45 992,00 € en recettes d'investissement

Il convient donc d'affecter au budget 2025 :

- 59 660,22 € en dépenses d'investissement, au compte 001
- 103 382,58 € en recettes d'investissement, au compte 1068,
- 162 235,12 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Il informe l'assemblée que, lors de la commission budget et travaux du 25 mars 2025, Madame Karen SARLANDIE, Conseillère aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques, est venue présenter aux élus, une analyse financière pour la période 2020-2024 et une analyse financière prospective pour la période 2025 – 2027.

La santé financière de la commune est jugée satisfaisante, les dépenses sont maîtrisées, et la collectivité ne dispose que de peu de levier pour augmenter ses recettes : l'augmentation des taux des taxes ou du locatif.

En raison des projets communaux à venir et afin de pouvoir continuer à investir, l'étude financière réalisée fait ressortir le besoin d'un emprunt à hauteur de 150 000 €, pour pouvoir continuer à bien maîtriser notre budget ces deux prochaines années.

En effet, les enfouissements des réseaux sont terminés sur notre territoire mais ils seront financièrement soldés qu'en 2027.

Le projet est de réhabiliter l'étage de la mairie pour en faire deux à trois logements à louer et pouvoir bénéficier de 60 % de subvention.

Monsieur Olivier MATHA présente donc à l'assemblée la section d'investissement, du budget primitif 2025, qui s'équilibre à la somme de 525 793,58 €.

Ce dernier prend en compte ce nouvel emprunt et la création d'un premier logement. Les modalités d'emprunt seront définies ultérieurement.

En reste à réaliser au 31 décembre 2024 :

* en dépenses = 89 714,36 €

- révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (31 444,85 €)
- agglomération – assainissement rue de la Pommeraie (18 957,00 €)
- enfouissement des réseaux - rue de la Moufle (11 415,00 €)
- enfouissement des réseaux – rue des Corneilles et rue de la Pyramide (8 747,00 €)
- amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public – 1^{ère} partie (1 311,51 €)
- amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public – 2^{ème} partie (2 800,00 €)
- arrosage automatique Place du Général de Gaulle (2 304,00 €)
- travaux bâtiment (5 300,00 €)
- panneaux de signalisation (431,00 €)
- matériel (300,00 €)
- tableau « Reniement de Saint Pierre » (6 704,00 €)

* en recettes = 45 992,00 €

- DRAC 2023 : tableau « Reniement de Saint Pierre » (1 094,00 €)
- FDI 2023 : révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (8 737,00 €)
- FDI 2023 : enfouissement des réseaux rue de la Moufle (16 338,00 €)
- FDI 2024 : enfouissement des réseaux rue des Corneilles et rue de la Pyramide (19 823,00 €)

- Prévision travaux 2025 :

- * révision du PLU (1 500 €)
- * antivirus (80 €)
- * assainissement rue de la Pommeraie – remboursement agglomération (solde) (18 957 €)
- * enfouissement des réseaux :
- solde de la rue de la Moufle (30 735 €)
- 2^{ème} acompte de la rue des Corneilles et rue de la Pyramide (35 470 €)
- 1^{er} acompte du Chemin Pierru et de la rue de Marsalin (26 720 €)
- * amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public
- solde des travaux rue Charles Waddington – 1^{ère} partie (5 834 €)
- 2^{ème} acompte des travaux sur les hameaux – 2^{ème} partie (4 000 €)
- 1^{er} acompte des travaux sur les hameaux – 3^{ème} et dernière partie (6 400 €)
- * réfection du Christ au cimetière et de la porte latérale de l'Eglise (5 800 €)
- * mur de soutènement au cimetière et déplacement de tombe (13 600€)
- * travaux bâtiment : toiture bibliothèque, toilette, réparations diverses pièces de la chaufferie du groupe scolaire (32 000 €)
- * réhabilitation et création d'un logement au 1^{er} étage de la mairie (119 000 €)
- * Divers matériels (étagères, barrières, extincteurs, bloc de secours...)
(10 000 €)
- * Tablettes – logiciel BL enfance (500 €)

Section de fonctionnement

Madame Marie-Jeanne VILLALON présente à l'assemblée la section de fonctionnement, du budget primitif 2025, qui s'équilibre à la somme de 917 053,80 €.

Ce budget a été élaboré sans augmentation des taxes. Pas de grand changement par rapport à l'an passé.

Depuis le 25 mars, la municipalité a reçu d'autres informations à prendre en compte pour l'élaboration du budget, notamment les dotations de l'état, qui ont été diffusées le 31 mars. Aussi, il est proposé de modifier le budget de la façon suivante :

En fonctionnement

					A régulariser	
Chapitre	Compte		Prévu au BP	Données chiffrées	Recettes	Dépenses
65	65748	Subventions	5 160,00 €	4 975,00 €		- 185,00 €
74	74111	Dotation forfaitaire des communes	95 415,00 €	95 415,00 €		
74	741121	Dotation de solidarité rurale	69 488,00 €	71 614,00 €	+ 2 126,00 €	
74	741127	Dotation nationale de péréquation	27 041,00 €	30 340,00 €	+ 3 299,00 €	
74	742	Dotation aux élus locaux	255,00 €	255,00 €		
65	65888	Autres charges diverses	57 574 ,80 €	63 184,80		+ 5 610,00 €
			TOTAL		5 425,00 €	5 425,00 €

Le budget 2025 s'équilibrera donc :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Avant modification	917 053,80 €	917 053,80 €	525 793,58 €	525 793,58 €
Après modification	922 478,80 €	922 478,80 €	525 793,58 €	525 793,58 €

* La liste des subventions attribuées et votées est la suivante :

- Coopérative scolaire = 910 €
 - Université Drouaise du temps Libre = 80 €
 - Association des Parents d'Élèves de Vert-en-Drouais (APE) = 500 €
 - Association Sportive Amicale et Culturelle de Vert-en-Drouais (ASAC) = 750 €
 - Club des Zen Aînés de Vert-en-Drouais = 330 €
 - L'amicale des anciens combattants de Vert-en-Drouais = 200 €
 - Le Souvenir Français = 20 €
 - La société de chasse de Vert-en-Drouais = 200 €
 - Fonds départemental d'aide aux jeunes = 100 €
 - Phil de pêche loisirs Vert-en-Drouais = 150 €
 - Football club rémois = 950 €
 - Les restaurants du cœur = 135 €
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Rémy-sur-Avre = 200 €
 - Happy RJD = 350 €
 - Association sportive Jean Claude Dauphin = 50 €
 - Judo Club de la Vallée d'Avre = 50 €
- Soit un total de 4 975 €.

Ces dernières seront mandatées si ces associations fournissent bien les pièces demandées par la collectivité (bilan, liste des adhérents, budget prévisionnel...)

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve les travaux 2025
- Approuve l'emprunt pour un montant de 150 000 €
- Décide d'adopter les subventions énumérées ci-dessus pour l'année 2025.
- Approuve le budget 2025.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes appliqué en 2024 :

- taxe foncière sur le bâti 34,72 %
- taxe foncière sur le non bâti 25,23 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,50 %

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2025 et de les maintenir aux taux suivants :

- taxe foncière sur le bâti 34,72 %
- taxe foncière sur le non bâti 25,23 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,50 %

VIREMENTS DE CRÉDITS

Suite au vote du budget primitif 2025, le conseil municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

CONTRAT BL ENFANCE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la facturation de la cantine et des services périscolaires est réalisée avec le logiciel " services aux familles" de Milord – logiciel Segilog.

Berger Levrault, ayant acquis Segilog, a fait une refonte progressive de tous les logiciels : " Services aux familles" ne sera plus mis à jour, à compter de la fin de l'année 2025. Aussi, il nous a présenté une nouvelle proposition commerciale " BL enfance" pour un montant HT de 2 473,00 €. Ce nouveau logiciel nous permettra, également, de nous mettre en conformité avec la CAF pour le pointage numérique des présences.

Cette proposition a été transmise à chaque membre du conseil.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette proposition commerciale et autorise Madame Le Maire à la signer.

ASC MÉZIÈRES-EN-DROUAIS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024/2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

- la délibération n° 2024/026 du 10 octobre 2024 par laquelle le conseil municipal avait approuvé et autorisé la signature de la convention annuelle d'objectifs 2024/2025 avec l'ASC de Mézières-en-Drouais.
- la délibération n° 2024/035 du 12 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal avait approuvé et autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs 2024/2025 avec l'ASC de Mézières-en-Drouais, en raison des changements intervenus à compter du 04 novembre 2024 :
 - ouverture de l'accueil périscolaire à 7h30 au lieu de 7h15
 - un seul animateur, au lieu de deux, à l'accueil périscolaire du soir sauf le jeudi.

Cependant d'autres changements sont intervenus depuis, à savoir :

- réouverture de l'accueil périscolaire matin à 7h15 au lieu de 7h30 depuis le 24 février 2025,
- ajout d'un nouvel animateur à l'accueil périscolaire du soir, le mardi, à compter du 18 mars 2025, de 16h15 à 18h00,
- suppression de la semaine de vacances du mois d'avril en raison d'un manque d'effectif.

Le projet d'avenant n° 2 a été transmis à chaque membre du conseil.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'avenant tel qu'il a été présenté et autorise Madame Le Maire à le signer.

VENTE DE MIEL – TARIF ET MODIFICATION DE LA RÉGIE DIVERSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est propriétaire de 5 ruches et qu'elle a par délibération n° 2022/036 du 28 juin 2022 signé une convention avec Monsieur Pierre LEMAIRE, apiculteur.

Aussi, elle propose de vendre le miel récolté au prix de 8 € le pot de 500g. Les démarches auprès des autorités pour la TVA et l'Impôts sur les sociétés vont être réalisées avec l'aide de notre Conseillère aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Et afin de pouvoir encaisser les recettes, elle propose de modifier la régie diverse en y ajoutant cette nouvelle activité.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve :

- la vente du miel du rucher communal,
- décide de fixer le prix de vente à 8 € le pot de 500 grammes,
- décide de modifier la régie diverse en y ajoutant l'encaissement de cette nouvelle activité de vente de miel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente-huit minutes.

La secrétaire
Irène GUICHARD-CHAUDAT



Le Maire,
Evelyne DELAPLACE

E. DELAPLACE



